

2017-167. BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Françoise BLEYNIE à Marie-Line CHEMINADE, Jean-Claude LANDREAU à Jean-Philippe MACHON, Caroline AUDOUIN à Frédéric NEVEU, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Claire CHATELAIS à Bruno DRAPRON, Laurence HENRY à Serge MAUPOUET, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Aziz BACHOUR

Date de la convocation : 07 décembre 2017

Date d'affichage : 28 DEC. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) au vu des réalisations constatées sur l'exercice antérieur et des modifications budgétaires adoptées,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 30 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur les nouveaux montants d'autorisations de programmes tels qu'indiqués dans le tableau joint,
- Sur les ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau joint,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

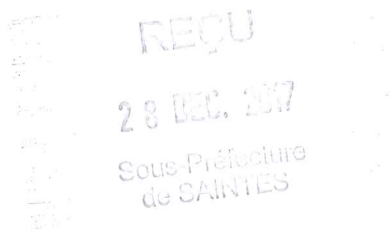
ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 7 (Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET en son nom et en celui de Laurence HENRY)

Ne prend pas part au vote : 0



Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Modification des AP/CP existants

	CP antérieurs	CP ANCIENS 2017	CP NOUVEAUX 2017	CP ANCIENS 2018	CP NOUVEAUX 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP NOUVEAUX 2021	Ancien montant global de l'AP	Nouveau montant global de l'AP
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	19 913 906,17	158 000,00	45 921,82	199 523,60	22 200,00					20 271 429,77	19 982 027,99
VIDEO PROTECTION	57 429,50	107 000,00	78 165,40	0,00	50 000,00					164 429,50	185 594,90
VOIRIE		629 000,00	481 684,93	846 000,00	1 170 500,00	760 000,00	700 000,00	700 000,00	522 815,07	3 635 000,00	3 635 000,00
TOTAL	19 971 335,67	894 000,00	605 772,15	1 045 523,60	1 242 700,00	760 000,00	700 000,00	700 000,00	522 815,07	24 070 859,27	23 802 622,89